

United Nations Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

REFERENCE: LA 41 TR/221/Notifications dépositaires/2006

Le Conseiller juridique présente ses compliments aux Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de leur communiquer les informations suivantes, touchant la distribution des notifications dépositaires par le Secrétaire général, en sa qualité de dépositaire de traités multilatéraux.

La Section des traités du Bureau des affaires juridiques, qui s'acquitte des fonctions de dépositaire de traités multilatéraux confiées au Secrétaire général, a rédigé la note d'information ci-jointe, qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des procédures de communication, dans les délais les plus brefs, des informations concernant les traités internationaux.

Le Conseiller juridique saisit cette occasion pour renouveler aux Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.



Le 9 février 2006

Note d'information concernant les notifications dépositaires

La Section des traités du Bureau des affaires juridiques s'acquitte des fonctions de dépositaire de traités multilatéraux confiées au Secrétaire général. Conformément à son mandat, elle tient les États membres et des tiers informés de l'état des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, au moyen de notifications dépositaires qui sont distribuées sur support papier et par courrier électronique.

- Les notifications dépositaires sont diffusées auprès de toutes les missions permanentes et autres destinataires sur support papier et par courrier électronique.
- Les exemplaires sur support papier des notifications dépositaires sont diffusés tous les jours, en même temps que les documents à l'intention des organes délibérants. À cette fin, un dossier rassemblant ces documents est alors constitué avec les noms de chaque mission permanente, et mis à leur disposition dans le bureau NL-300. Toute question concernant la diffusion des notifications dépositaires sur support papier doit être adressée à la Section des publications du Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.
- Les notifications dépositaires sont aussi disponibles par le biais d'un nouveau service automatisé d'abonnement électronique. Ce service, qui est gratuit, offre aux personnes intéressées la possibilité de recevoir directement les notifications dépositaires, par courrier électronique, de tous les traités déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ce service peut être trouvé sur le site Internet de la Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse suivante : <<http://untreaty.un.org>> (voir instructions ci-jointes).
- En cas de problème technique pour souscrire au service automatisé d'abonnement électronique d'accès aux notifications dépositaires, veuillez contacter M. Ehud Witelson à la Section des Traités (tél. : (917) 367-5155 ou adresse électronique : <witelson@un.org>).
- Actuellement, seules les notifications dépositaires datées de janvier 2001 à aujourd'hui sont disponibles dans la Collection des traités des Nations Unies sur l'Internet au <<http://untreaty.un.org>>. Cependant, tous les efforts sont faits, sous réserve de restrictions budgétaires, pour intégrer toutes les notifications dépositaires dans la Collection des traités des Nations Unies sur Internet.

Mise en place d'un service automatisé d'abonnement électronique aux notifications dépositaires

Pour s'abonner à ce service, il faut procéder comme suit :

1. Accéder au site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse suivante : <<http://untreaty.un.org/French/treaty.asp>>.
2. Faire défiler la page jusqu'en bas et cliquer sur le bouton « Le Service automatisé d'abonnement aux CNs ».
3. Cliquer sur « Want to register? ».
4. Introduire les données requises pour ouvrir un compte.
5. Cliquer sur « Create User ».
6. Noter votre adresse électronique et mot de passe.
7. Cliquer sur « CN Subscriptions ».
8. Sélectionner les domaines pertinents, certains traités ou tous les traités. Les traités déposés auprès du Secrétaire général sont regroupés par domaine (droits de l'homme, environnement, désarmement, etc.). Le système permet de sélectionner des traités donnés ou des domaines pour lesquels les notifications dépositaires seront transmises. Il est à noter qu'il y a également un bouton « Select All » pour sélectionner tous les traités.
9. Cliquer sur « Update » après avoir opéré votre sélection.